LA SOCIÉTÉ CIVILE DE MOYENS (SCM)



## Objectifs

## La société civile de moyens (SCM) permet à des associés de même spécialité ou non de partager des frais, tout en conservant des honoraires et une patientèle propres.

## Fonctionnement

## Mono ou pluridisciplinaire, la SCM a pour objet de fournir des moyens (équipements, personnel…) à ses membres pour faciliter l’exercice de la profession.

## Dans ce schéma, les associés encaissent directement leurs honoraires et règlent à la SCM une redevance correspondant aux moyens mis à disposition. Les sommes versées à la SCM au titre des dépenses engagées sont déductibles du revenu professionnel.

## La SCM est une personne morale, ce qui est plus sécurisant pour les associés que le simple [contrat d’exercice à frais commun](https://www.macsf.fr/exercice-en-groupe/fiches-structures/le-contrat-d-exercice-a-frais-communs), notamment pour éviter l'indivision.

## La personnalité morale confère à la SCM la possibilité de contracter (embaucher le personnel du cabinet dentaire) de réaliser des investissements immobiliers ;

## La société ne peut exister que si deux personnes au moins décident de s’associer.

## Sur le plan juridique et déontologique, rien n’interdit à ce qu’une SCM soit composée de chirurgiens-dentistes et d’autres membres de professionnels de santé libéraux : médecins, kinésithérapeutes, infirmières,… Il s’agira dans ce cas d’une SCM interprofessionnelle.

## Aucun capital minimum n’est imposé.

## Chacun des associés doit faire un apport en numéraire et / ou en nature (meuble ou immeuble).

## En contrepartie de ses apports, des parts sociales sont attribuées à chacun des associés. Dans une SCM, il ne peut y avoir d’apports en industrie.

## La société peut être administrée par un ou plusieurs gérants, associés, personnes physiques et morales.

## Les associés de la SCM sont amenés à verser sur le compte bancaire de la SCM des redevances destinées à couvrir les charges communes nécessaires au bon fonctionnement de la société.

## Avantages

En premier lieu, la **mutualisation** des coûts représente un avantage certain.

La SCM offre également la possibilité de se regrouper avec des confrères de spécialités différentes. D’ailleurs, si vous êtes en début de carrière, intégrer une SCM pluridisciplinaire peut vous permettre de bénéficier du trafic généré par vos confrères pour vous constituer votre propre clientèle.

Cette organisation permet un **meilleur aménagement du temps de travail** entre les professionnels libéraux (organisation des gardes et des remplacements), tout en garantissant une **indépendance professionnelle** des membres qui ne partagent pas la patientèle (sauf clause contraire).

Enfin, la SCM offre une grande **liberté de fonctionnement et**[**statutaire**](https://www.macsf.fr/exercice-liberal/exercer-en-groupe/3-documents-a-rediger-pour-s-entendre-entre-associes).

## Inconvénients

Dans ce cadre, les associés sont conjointement et indéfiniment **responsables des dettes sociales.**

D’autre part, l’engagement des dépenses ne peut se faire que sur **décision des associés**.

La SCM revêt un **formalisme relativement contraignant** (rédaction et dépôt des statuts au greffe du tribunal, tenue des assemblées générales, comptabilité…).

La société n'exerce pas la profession de ses membres et ne peut facturer d'actes à l'assurance maladie. De même, elle ne peut recevoir de subventions et n’est pas éligible aux [nouveaux modes de rémunération](https://www.macsf.fr/exercice-liberal/exercer-en-groupe/les-nouveaux-modes-de-remuneration-nmr) (forfaits accordés aux maisons de santé).